

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 516

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« enfant étranger »,

les mots :

« mineur résidant habituellement à l'étranger ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 8 et 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.